



## RECU FISCAL POUR DON

(Article 200 du Code Général des Impôts)

### Cercle Pongiste Lorousain

Rue du Square  
44430 Le Loroux-Bottereau

<https://www.cepolo.fr>

Oeuvre ou organisme d'intérêt général  
Sports

Objet : Enseignement, pratique et développement du tennis de table

N° d'ordre de reçu : -HA-CEPOLO-

#### Donateur :

Numéro de donateur : 9543295

NOM PRÉNOM

ADRESSE UTILISATEUR

99999 VILLE

#### Bénéficiaire :

Cercle Pongiste Lorousain reconnaît avoir reçu, au titre des versements ouvrant droit à une réduction d'impôt, la somme de : \*\*\*0 Euros\*\*\*

Date du don : 23/09/2023 11:20:46

Forme du don : Don manuel

Nature du don : Numéraire

Mode de versement : Carte bancaire

Le bénéficiaire certifie sur l'honneur que les dons et versements qu'il reçoit ouvrent droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 200 du Code Général des Impôts  
Particulier : vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 66 % du montant de votre don, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

Bordeaux, le 23/09/2023 11:20:46

**Nicolas Piat**  
Président